

*Projet*

**Arrêté fédéral  
relatif à l'initiative populaire «pour un approvisionnement  
en médicaments sûr et axé sur la promotion de la santé  
(Initiative sur les médicaments)»**

du

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'initiative populaire du 21 avril 1999<sup>1</sup> «pour un approvisionnement en médicaments sûr et axé sur la promotion de la santé (Initiative sur les médicaments)»;

vu le message du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> mars 2000<sup>2</sup>,

*arrête:*

**Art. 1**

<sup>1</sup> L'initiative «pour un approvisionnement en médicaments sûr et axé sur la promotion de la santé (Initiative sur les médicaments)» est valable ; elle sera soumise au vote du peuple et des cantons.

<sup>2</sup> L'initiative, adaptée à la Constitution fédérale du 18 avril 1999, a la teneur suivante:

La Constitution fédérale est complétée comme suit:

*Art. 118, al. 3*

<sup>3</sup> La Confédération règle, dans l'intérêt de la santé publique, les modalités de la commercialisation des médicaments ainsi que leur dispensation individuelle par des professionnels de la santé habilités à le faire; elle prévient et interdit en particulier toute incitation à une consommation inappropriée, excessive ou abusive de médicaments.

**Art. 2**

L'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative.

<sup>1</sup> FF 1999 4014

<sup>2</sup> FF 2000 1964

## **Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire "pour un approvisionnement en médicaments sûr et axé sur la promotion de la santé (Initiative sur les médicaments)"**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.04.2000
Date	
Data	
Seite	1980-1980
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 434

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.